



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 17 AFIN DE MODIFIER LA MANIÈRE D'ÉTABLIR LA VALEUR DES TERRAINS DEVANT ÊTRE CÉDÉ DANS LE CADRE D'UNE CESSION DE TERRAIN POUR FINS DE PARC, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS AFIN QUE LA VALEUR SOIT ÉTABLIE PAR UN ÉVALUATEUR AGRÉÉ MANDATÉ PAR LA MUNICIPALITÉ PLUTÔT QU'EN VERTU DU RÔLE D'ÉVALUATION MUNICIPALE

**AUX PERSONNES INTERESSEES PAR LE PROJET DE REGLEMENT ENUMERE CI-HAUT.**

AVIS est donné, par la présente :

QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 8 décembre 2022, à 18 h 30, à l'hôtel de ville sise au 65, route 338, Les Coteaux. Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 21 novembre 2022, le projet de règlement suivant :

- **Règlement numéro 17-2022 modifiant le règlement de lotissement numéro 17 dans le but de modifier la manière d'établir la valeur des terrains devant être cédé dans le cadre d'une cession de terrain pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels afin que la valeur soit établie par un évaluateur agréé mandaté par la municipalité plutôt qu'en vertu du rôle d'évaluation municipale**

Ce projet de modification a pour objet :

- De modifier la manière d'établir la valeur des terrains devant être cédé dans le cadre d'une cession de terrain pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels afin que la valeur soit établie par un évaluateur agréé mandaté par la municipalité plutôt qu'en vertu du rôle d'évaluation municipale

QUE le projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 17 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QUE ce projet de règlement est disponible, pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'ouverture de celui-ci.

**DONNEE AUX COTEAUX, CE VINGT-HUITIEME (28<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).**

Pamela Nantel

Directrice générale et greffière-trésorière